CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

IADE : La CFDT refuse de ne rien obtenir pour les professionnels !

CFDT santé sociaux· vendredi 27 janvier 2017

La CFDT Santé Sociaux avait clairement posé ses revendications concernant les professionnels IADE avant la réunion du 25 janvier 2017 par un communiqué national. Chacun a pu faire son opinion des positions des uns et des autres lorsqu'elles étaient connues. Le ministère de la Fonction publique revient avec des propositions définitives. Elles seront, soit validées et appliquées au plus vite dans le cas d'un accord majoritaire, soit définitivement enterrées. Dans le dernier cas de figure, Il n'y aura donc rien pour les infirmiers anesthésistes. Rappel des dernières propositions ministérielles au 26 janvier 2017 :

- Un corps spécifique pour les IADE impliquant leur sortie du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés sera créé.
- Le protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) sera mis en œuvre avec : un transfert d'une partie des primes vers le traitement indiciaire (+ 9 points d'Indice Majoré (IM) donnant lieu à un abattement sur les primes équivalent à 7 points d'indice majoré), une amélioration de la fin de carrière avec des relèvements plus importants pour les échelons terminaux des 2 grades : + 31 points d'IM pour l'échelon terminal du corps ; + 27 points d'IM pour l'échelon terminal du premier grade.
    - La mise en œuvre de PPCR représente au total plus 19 points d'indice majoré en moyenne sur la période considérée d'application.
- La dernière revalorisation prévue par le protocole sera avancée au 1er septembre 2018 au lieu du 1er janvier 2019.
- Une Nouvelle bonification indiciaire (NBI) fixée à 15 points mensuels sera créée
- La prime spéciale sera augmentée à 180 euros mensuels (contre 120 euros mensuels aujourd'hui), soit une majoration de 50 %.
- Les mesures relatives à la NBI et à la prime spéciale s'appliqueront aux IADE ayant opté pour le maintien dans le corps classé en catégorie active.

La Fédération CFDT Santé Sociaux :

- considère, même si toutes les revendications ne sont pas reconnues (loin de là), et après consultation des professionnels, que les mesures proposées ne doivent pas être boudées dans le contexte actuel ;
- refuse les postures démagogiques et irresponsables qui priveraient les professionnels d'une revalorisation ;
- agit dans l'intérêt des professionnels et refuse de ne rien obtenir pour eux !